

**Small Arms Survey**  
Maison de la Paix  
Chemin Eugène-Rigot 2E  
1202 Genève  
Suisse

**t** +41 22 908 5777

**f** +41 22 732 2738

**e** [info@smallarmssurvey.org](mailto:info@smallarmssurvey.org)

## À propos du Small Arms Survey

Le Small Arms Survey est un centre d'excellence mondial auquel a été confié le mandat de produire des connaissances sur tous les sujets relatifs aux armes légères et la violence armée, connaissances qui doivent être impartiales, factuelles et utiles à l'élaboration des politiques. Il est la principale source internationale d'expertise, d'informations et d'analyses sur les questions relatives aux armes légères et à la violence armée et joue le rôle d'un centre de documentation pour les gouvernements, les décideur-e-s politiques, les chercheur-e-s et la société civile. Les locaux du projet sont situés au sein de l'Institut de hautes études internationales et du développement de Genève, en Suisse.

Le projet est mené par une équipe internationale de spécialistes des domaines de la sécurité, des sciences politiques, du droit, de l'économie, du développement, de la sociologie et de la criminologie. L'équipe travaille en collaboration avec un réseau de chercheur-e-s, d'institutions partenaires, d'organisations non gouvernementales et de gouvernements dans plus de 50 pays.

**Pour plus d'informations, veuillez consulter le site [www.smallarmssurvey.org](http://www.smallarmssurvey.org)**



Une publication du Small Arms Survey avec le soutien de l'Union européenne  
(Décision du Conseil CFSP 2017/633)

# Rapport

Juin 2018

## LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION ET DE L'INSTRUMENT INTER- NATIONAL DE TRAÇAGE

### Évaluation des rapports nationaux, 2012–2017

Paul Holtom et Moshe Ben Hamo Yeger



## Synthèse\*

En préparation de la troisième Conférence d'examen (RevCon3) – qui vise à mesurer les progrès accomplis dans le cadre du Programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects (PoA) –, cette étude propose une analyse exhaustive des rapports nationaux sur la mise en œuvre du PoA et de l'Instrument international de traçage (ITI) soumis entre 2012 et 2017. Elle traite de l'état actuel de la situation, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces deux instruments et des besoins en assistance qu'il serait opportun de satisfaire.

Le nombre de rapports soumis sur la mise en œuvre du PoA et de l'ITI a diminué entre 2008 et 2014. Cette tendance s'est inversée en 2016 mais, durant cette même année, seule une petite moitié des États membres de l'ONU a soumis un rapport. Cette étude propose donc une analyse de la mise en œuvre du PoA et de l'ITI entre 2012 et 2017 dans les 110 États qui ont soumis un ou des rapports susceptibles d'être évalués selon la méthodologie du Small Arms Survey. Pour mesurer les progrès accomplis en la matière, l'équipe de recherche a analysé les réponses données aux 63 questions fermées, 21 questions à choix multiples et 41 questions ouvertes qui composent le modèle 2014 de rapport – lequel a été utilisé par 108 des 110 États étudiés pour établir leur dernier rapport. Les deux autres États ne se sont pas basés sur ce modèle, mais ont répondu à la plupart des 125 questions prises en compte. Les progrès accomplis ont été évalués grâce aux informations fournies par les 77 États qui ont soumis au moins deux rapports entre 2012 et 2017 et qui ont répondu à la plupart des 125 questions analysées. Les résultats obtenus sont toutefois présentés avec un certain nombre de réserves.

Premièrement, les informations qui figurent dans les rapports nationaux ne sont pas vérifiées. Deuxièmement, il est possible que deux rapports successifs présentent des réponses différentes à la même question parce qu'un nouveau point de contact national ne dispose pas des connaissances nécessaires pour remplir le rapport ou interprète une question différemment de son prédécesseur. Troisièmement, les questions fermées ne permettent pas aux États de rendre compte précisément de certaines nuances, et notamment d'évoquer des mesures nationales partielles ou qui ne s'appliquent que dans certaines circonstances. Quatrièmement, certains États n'ont soumis qu'un seul rapport durant la période 2012–2017 ; il n'a donc pas été possible de mesurer leurs progrès. Cinquièmement, il a été difficile d'évaluer les progrès relatifs aux questions qui ont été retirées du modèle de rapport entre 2012 et 2017. Enfin, le fait que certains États ne répondent pas, selon les années, à toutes les questions figurant dans le modèle est un obstacle à l'analyse.

Les États ont demandé à maintes reprises que les rapports nationaux soient utilisés pour communiquer les besoins et possibilités d'assistance. Malheureusement, nombre des États qui pourraient tirer profit de cette pratique – en exprimant par exemple les difficultés auxquelles ils se heurtent dans la mise en œuvre des instruments et en demandant explicitement de l'aide – n'ont soumis aucun rapport entre 2012 et 2017 ou n'ont pas communiqué les informations nécessaires dans leurs rapports nationaux respectifs. Chaque section du modèle de rapport du PoA donne aux États la possibilité de demander une assistance. Mais, globalement, les États ne sont pas encouragés à mentionner l'assistance reçue ou celle qui pourrait être fournie dans les différents domaines. Par conséquent, il conviendrait de réviser le modèle de rapport utilisé dans le cadre du PoA pour permettre aux États d'utiliser ce processus d'établissement des rapports pour demander de l'assistance mais aussi pour mettre en évidence l'assistance reçue ou potentiellement proposée par d'autres États.

## Principales conclusions

Les principales conclusions de cette étude sont les suivantes :

- Durant la période 2002–2017, 166 membres de l'ONU ont soumis un total de 859 rapports nationaux sur les mesures prises pour mettre en œuvre le PoA et l'ITI. 16 des 27 États (14 % du total) qui n'ont jamais soumis de rapports sont des petits États insulaires en développement (PIED) et cinq autres sont des PMA (pays les moins avancés).
- C'est en 2008, l'année de la BMS<sub>3</sub>, que l'on a enregistré le plus grand nombre de rapports : 111 États membres de l'ONU ont soumis un rapport national. En revanche, parmi les années marquées par une Réunion biennale des États ou une RevCon, l'année 2006 a été celle durant laquelle le moins de rapports ont été soumis – 62 seulement. 76 rapports ont été soumis en 2014, 84 en 2012 et 89 en 2016. Parmi ceux-ci, 177 étaient en anglais, 36 en espagnol, 30 en français, 10 en arabe, 7 en russe et 2 en chinois.
- Entre 2012 et 2017, 119 États ont établi un rapport relatif à la mise en œuvre du PoA et de l'ITI sur leur territoire. Pour huit d'entre eux, il s'agissait du premier rapport soumis dans ce cadre (Belize, les Maldives, le Monténégro, Samoa, Singapour, la Somalie, le Soudan du Sud et Vanuatu). Parmi les 262 rapports nationaux soumis entre 2012 et 2017, 83 % ont été établis conformément au modèle de rapport du PoA. Les États ont été très peu nombreux à mentionner dans leurs rapports les difficultés auxquelles ils se sont heurtés dans le cadre de cette mise en œuvre.
- Les 110 États étudiés ont, dans leur quasi-totalité, affirmé disposer de lois, réglementations et/ou procédures administratives leur permettant d'exercer un contrôle effectif sur les transferts internationaux (108 États), d'un point de contact national (PCN) en charge des questions relatives au PoA (107 États) ainsi que de normes et de procédures relatives à la gestion et à la sécurité des armes légères et de petit calibre (104 États).
- Les 110 États étudiés procèdent, pour la plupart, au marquage des armes légères détenues par les forces armées et de sécurité gouvernementales (98 États) et disposent d'un PCN en charge des questions relatives à l'ITI (94 États), de procédures relatives au traçage (83 États) ainsi que de lois, réglementations et/ou procédures administratives relatives au courtage des armes légères (82 États). De manière générale, les rapports soumis par les États attestent de progrès accomplis dans l'ensemble de ces domaines durant la période 2012–2017.
- Les rapports nationaux soumis entre 2012 et 2017 n'apportent qu'une contribution limitée à l'analyse des progrès accomplis dans la réalisation de la cible 16.4 des Objectifs de développement durable (ODD) sur la base de l'indicateur 16.4.2. La récente modification du modèle de rapport du PoA pourrait améliorer cet état de fait, mais il conviendrait d'y apporter d'autres changements pour que les rapports nationaux puissent jouer efficacement le rôle de mécanisme de surveillance des ODD.
- Les États des continents africain et américain sont ceux qui ont émis le plus grand nombre de demandes d'assistance dans le cadre de la mise en œuvre du PoA et de l'ITI. Entre 2012 et 2017, les États requérants ont principalement émis des demandes d'assistance relatives au renforcement des compétences en matière de conservation des données (40 États), à l'élaboration de procédures de traçage (37 États) et au renforcement des compétences en matière de confiscation et de saisie des armes légères illicites (36 États).

\* Le rapport complet est disponible en anglais sur le site du Small Arms Survey.